

MAIRIE DE MOGNÉVILLE
6, RUE DE L'ÉGLISE
55800 – MOGNÉVILLE

Tél. : 03.29.75.48.94

E-mail : mairie@mogneville.com

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 OCTOBRE 2020.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du plan de financement prévisionnel et sollicitation des différents partenaires financiers dans le cadre de l'avant-projet avec réactualisation d'une étude de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.

- Location de chasse de la forêt communale à l'ACCA de Mognéville.

- Affouages 2020-2021 (prix du stère et validation du règlement d'exploitation).

- Vente d'herbe 2020 de la prairie communale.

- Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2021.

- Acceptation du devis pour la sécurisation de la rue du Tressaut.

- Révision du prix de vente des parcelles sises rue Thomas de Choisy.

- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Jacky GOULET, Rudy FRANCAERT, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

Était absent excusé : Monsieur Richard SIRI ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

Secrétaire : Monsieur Arnaud APERT.

Le compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2020 est adopté.

N° 2020/48 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET SOLLICITATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'AVANT-PROJET AVEC RÉACTUALISATION D'UNE ÉTUDE DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel suivant se rapportant à l'avant-projet avec réactualisation d'une étude de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C	IDENTIFICATION DES RECETTES	MONTANT H.T	TAUX DE PARTICIPATION
Maîtrise d'oeuvre	6 693.75 €	8 032.50 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles	3 347.00 €	50 % du projet HT
			Conseil départemental de la Meuse	1 005.00 €	15 % du projet HT
			Région Grand Est	1 005.00 €	15 % du projet HT
			Autofinancement	1 336.75 €	20 % du projet HT
TOTAL	6 693.75 €	8 032.50 €	MONTANT TOTAL	6 693.75 €	100,00 %

- de demander à Monsieur le Maire de solliciter les différents partenaires financiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2020/49 - LOCATION DE CHASSE DE LA FORÊT COMMUNALE À L'ACCA DE MOGNÉVILLE.

Dans le cadre du suivi de l'évolution de l'impact des populations de gibier (sanglier, chevreuil et cerf) sur la régénération de la forêt, il est présenté au nouveau Conseil Municipal le protocole de suivi des dégâts confié à l'ONF, dans le cadre de l'étude menée par l'Association des Communes Forestières sur le Pays Barrois. Les premiers résultats qui tomberont en 2021 viendront étayer le contrat de gestion sylvo-cynégétique qui sera proposé à l'ACCA, applicable à compter de la saison 2021-2022. En l'attente de la signature de ce contrat, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de proroger d'un an à compter du 1^{er} avril 2020 la convention de chasse à l'ACCA de Mognéville, représentée par Monsieur Michel SIMON, ainsi que le cahier des clauses générales s'y rapportant pour permettre la rédaction d'un nouveau bail auquel sera annexé un contrat sylvicole et cynégétique,
- de mettre à la charge du preneur l'entretien des lignes conformément aux recommandations de l'Office National des Forêts.

N° 2020/50 - AFFOUAGES 2020-2021 (DÉLIVRANCE DES COUPES, PRIX DU STÈRE ET VALIDATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION).

Sur les recommandations de l'Office National des Forêts et conformément à l'aménagement forestier de la forêt communale, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de :

- délivrer en affouage le taillis et les houppiers issus de l'exploitation des bois d'œuvre dans les parcelles 10r, 11r et 12r.
- fixer le prix des affouages pour la campagne 2020/2021 à 7,00 euros T.T.C. le stère à façonner et débarder,
- valider le règlement d'exploitation s'y rapportant.

Le partage se fera sur pied et sous la responsabilité de 3 garants :

- Monsieur Arnaud APERT,
- Monsieur Rudy FRANCCART,
- Monsieur René ASSELIN.

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le Conseil municipal fixe, après délibération et à l'unanimité :

- le mode de partage par feu,

- le délai d'abattage au 02/04/2021,
- le délai de vidange au 31/08/2021.

N° 2020/51 - VENTE D'HERBE 2020 DE LA PRAIRIE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le prix de la vente d'herbe pour la prairie communale dite « Les Elus » à Monsieur Jérémy PÉROT pour l'année 2020.

N° 2020/52 – PROGRAMME DE MARQUAGE DES COUPES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

Conformément à la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt communale et sur les recommandations de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le martelage des parcelles et la destination des coupes comme suit :

- parcelles 5r, 8u, 14u et 6Ru (7ha95) : régénération/ensemencement - vente en bloc de bois façonnés pour le bois d'œuvre et contrat d'approvisionnement pour le bois d'industrie,

- parcelles 15u, 25u et 26u (15ha31) : amélioration bois d'œuvre – vente en bloc et sur pied,

- bordure route forestière : épicéas secs - vente sur pied en bois énergie à l'unité de produit.

N° 2020/53 - ACCEPTATION DU DEVIS POUR LA SÉCURISATION DE LA RUE DU TRESSAUT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide d'accepter le devis de la SAS SIGNAUX GIROD de Fains-Véel (Meuse) n° DEV031827-1 en date du 9 septembre 2020 se rapportant à la sécurisation de la rue du Tressaut et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Jessica VELSCH, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI (ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON), Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Jacky GOULET, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

- Est contre : Monsieur Rudy FRAN CART.

N° 2020/54 - RÉVISION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES SISES RUE THOMAS DE CHOISY.

Au vu des tarifs du marché actuel sur le prix de vente de parcelles viabilisées, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité décide de :

- modifier le prix du mètre carré des 6 parcelles constructibles lui appartenant sises rue Thomas de Choisy non dissociables cadastrées section ZC (n° 119 et 127), (120 et 126) et (121 et 125) au tarif de 25 euros le m² ; l'aliénation de la propriété étant effectuée sans autre motivation que celle de réemployer la valeur de son actif,

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à la vente desdites parcelles.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Céline ESTIEZ, Messieurs Richard SIRI (ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON), Stéphane SIMON, Arnaud APERT, Jacky GOULET, Rudy FRAN CART, René ASSELIN et Romuald DA SILVA.

- S'abstient : Madame Jessica VELSCH.

N° 2020/55 – ACCEPTATION DU DEVIS POUR UNE ÉTUDE DE SOL APPROFONDIE SUITE AUX FISSURES APPARUES SUR LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE.

Pour faire suite à la délibération n° 2020/01 en date du 24 janvier 2020, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis du Groupe FONDASOL de Ludres (Meurthe-et-Moselle) n° SQ.54CO.20.10.001 en date du 2 octobre 2020 se rapportant à une étude de sol approfondie G2 PRO suite aux fissures apparues sur le bâtiment de la Mairie.

N° 2020/56 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal :

- est informé de l'avancement du dossier de téléphonie mobile,
- convient à la majorité (un contre le Maire), dans le cadre de la fresque par les graffeurs et contrairement à l'idée de départ, que les tableaux des élèves de l'école de Mognéville ne seront pas incorporés à ladite fresque mais fixés au mur à gauche de celle-ci.

L'Adjoint au Maire,
Stéphane SIMON